

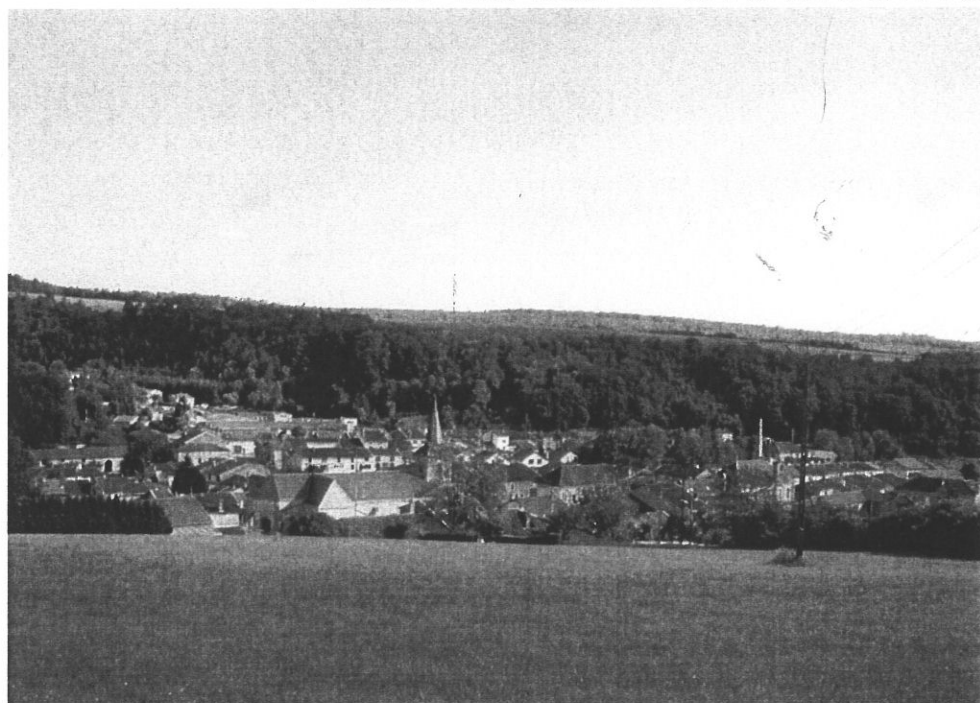
Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Direction
Départementale
de l'Équipement
Meuse

Service de l'Urbanisme
de l'Habitat et de l'Environnement

Commune de
Sommedieue

Plan Local d'Urbanisme



Orientations d'Aménagement

"Vu pour être annexé à la délibération du 07 décembre 2007
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision."

Fait à Sommedieue
Le Maire,

ARRETE LE : 07/12/2007
APPROUVE LE :

Etude réalisée par :



Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

61 chemin du Barrage 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.64.05.01 Fax : 03.26.64.73.32
environnement.conseil@wanadoo.fr

INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit.

LES ORIENTATIONS d'aménagement

Les orientations d'aménagement concernent l'aménagement des différentes zones 1 AU et 2 AU de Sommedieue

Les opérations de constructions et d'aménagement doivent donc être compatibles avec les schémas suivants.

Tout aménagement peut se faire par phase sous conditions d'une prise en compte globale des Orientations d'Aménagement.

Les orientations d'aménagement concernent spécifiquement l'organisation de ces zones à travers la desserte et les voiries et leur raccordement aux réseaux existants, les espaces verts, les espaces publics.

Commune de Sommedieue
Plan Local d'Urbanisme
Orientation d'aménagement

